

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 23 Mars 2021**

DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 10
 - Votants : 11 - Absents : 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-sept mars deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER.

Absents excusés : Sophie GUITTON

Pouvoir : Madame Sophie GUITTON donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECHAMP

Secrétaire de séance : Jean- Luc DECHAMP

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales un correspondant défense doit être désigné.

Ce correspondant défense, issu du Conseil municipal, est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il est l'interlocuteur local pour les questions de défense militaire et a un rôle informatif et de sensibilisation des concitoyens sur les questions de défense.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ...

- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau du service national et le Centre local d'information de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121 – 21 du Code Général des Collectivités territoriales,

APRÈS APPEL DE CANDIDATURE ,

DÉSIGNE Monsieur André LADET, Conseiller Municipal comme élu « correspondant défense» à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 Voix **POUR**

CHARGE Monsieur le Maire d'informer la délégation militaire départementale de Seine et Marne

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 29 Mars 2021

Le Maire,
Bruno GAUTIER

